



Changement de statut étudiant à vie familiale et privé

Par **Anis1984**, le **21/12/2011** à **17:05**

Bonjour,

Date d'entrée en France Octobre 2005. Je vie avec ma future femme depuis février 2008.

Le 17 juin elle tombe enceinte. J'ai fait la reconnaissance de paternité.

Je vais déposé bientôt un renouvellement de carte de séjour temporaire.

Mais cette fois ci je vais faire le changement de statut. A votre avis qu'elle document vont ils demandés et est ce que j'aurai un récépissé des que je dépose les documents et y'a t'il une possibilité qu'on me refuse le récépissé ou bien la carte de séjour.

Dans l'attente, veuillez agréer madame, Monsieur, mes salutations les plus sincères.

Bien cordialement,

NB: Je suis aussi en CDI.

Par **Claralea**, le **22/12/2011** à **00:31**

Vous n'etes pas marié et l'enfant n'est pas encore né, donc difficile de demander une carte vie familiale et privé. Vous pouvez toujours tenter en disant que vous allez etre soutien de famille et que vous etes en CDI